



MAIRIE
D'OUVEILLAN
11590

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 avril 2019

Etaient présents : G. CRIBAILLET - B.VIVEN - B.CALVEL - D. TAILLADES - L. DE LA PALLIERE - H.GAUBERT - N. BABOU
- G. ANTILLER - M.GUILHAUMOU - A. CABOULET - C. DECOURT - R. MOURET

Formant la majorité des membres en exercice :

Excusés avec procuration : JB. RENOUARD - D. THION - H. SARRIO

Excusés en cours de séance : A. CABOULET - (avant la délibération n° 2019-20)

Excusés sans procuration : PP. CALLEGARIN - M.HIREL

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30.

Il nomme H.GAUBERT, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2019

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2019 est soumis au vote.

12 pour
3 abstentions

2 – Délibérations à prendre

M. le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'inclure deux délibérations complémentaires.

15 pour

N° 07 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente les Comptes de Gestion 2018 tenus par le Trésorier.

Le Conseil Municipal DECLARE que les comptes de gestion de la commune 2018 dressés par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12 pour
3 contre

N° 08 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE ZAC

Monsieur le Maire présente les Comptes de Gestion 2018 tenus par le Trésorier.

Le Conseil Municipal DECLARE que les comptes de gestion du budget annexe de la ZAC 2018 dressés par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12 pour
3 contre

N° 09 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018. Monsieur VIVEN présente les Comptes Administratifs 2018.

Le Conseil Municipal ADOPTE les Comptes Administratifs 2018 de la commune.

11 pour
3 contre

N° 10 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ZAC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018. Monsieur VIVEN présente les Comptes Administratifs 2018.

Le Conseil Municipal ADOPTE les Comptes Administratifs 2018 de la ZAC.

11 pour
3 contre

N° 11 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 SUR L'EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Après le vote des Comptes Administratifs, Monsieur le Maire présente les résultats 2018 à affecter sur le budget 2019 de la Mairie.

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

En section d'investissement afin d'assurer la couverture de la dette et de financer les dépenses nouvelles d'investissement.

12 pour
3 abstentions

N° 12 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 SUR L'EXERCICE 2019 - BUDGET ZAC

Après le vote des Comptes Administratifs, Monsieur le Maire présente les résultats 2018 à affecter sur le budget 2019 de la ZAC.

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter le déficit d'investissement au compte 001 en section d'investissement et le déficit de fonctionnement au 002 en section de fonctionnement du budget annexe de la ZAC 2019.

12 pour

3 abstentions

N° 13 – TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux d'imposition que l'année précédente.

Taxes	Taux 2018	Taux 2019	Bases 2019	Produits 2019
TH	14.21	14.21	2 547 000 €	361 929 €
TFB	27.64	27.64	1 642 000 €	453 849 €
TFNB	69.99	69.99	198 000 €	138 580 €
Total				954 358 €

Le Conseil Municipal ACCEPTE de fixer les taux d'imposition 2019 pour la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties comme exposé ci-dessus

12 pour
3 abstentions

N° 14 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir les crédits de l'article 6574 de la manière suivante :

Associations	BP 2019
Amicale des Donneurs de Sang	230,00
Amicale des Employés du SIVOM	150,00
ACCA (chasseurs)	100,00
Caponada	100,00
Cavaliers de la Grangette Haute	800,00
CFA	100,00
Chiffon - Carton - Création Ouveillan	550,00
Ciném'Aude 2000 - Villatge Al Pa	2 300,00
Club des Loisirs - MJC	3 300,00
Club Informatique Ouveillanais	300,00

Coma A Vint Ans	1 000,00
Comité du Canton de Ginestas pour la Lutte contre le Cancer	230,00
Divers	1 000,00
Education Agility Dog Sports	200,00
Gratte Galine	100,00
Histoires en Spectacles	12 000,00
Gaule Ouveillanaise (Pêche)	400,00
Route de la Glace	50,00
Boutentrains	300,00
Ecoliers d'Ouveillan	300,00
Sans Soucis	100,00
Los Gavelaires	100,00
OCCE Ecole Élémentaire	8 100,00
OCCE Ecole Maternelle	550,00
Ouveill'Anim	2 000,00
AOC XV	7 500,00
Photo Caméra Club	500,00
SI Ouveillan	3 000,00
Tennis Club Ouveillan	2 000,00
Union Musicale Ouveillanaise	3 050,00
Boxing Club Deruelle	400,00
Bien vivre avec les chats ouveillanais	1 500,00
Foulées du Printemps	300,00
Bataillon Minervois	500,00

Le Conseil Municipal APPROUVE la proposition ci-dessus.

12 pour
3 abstentions

N° 15 – BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

Monsieur le Maire présente le BP 2019 de la commune.

Le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2019 concernant la commune arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 918 650,00	1 918 650,00
Investissement	2 060 278,00	2 060 278,00
TOTAL	3 978 928,00	3 978 928,00

Le Conseil Municipal PRECISE que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 en vigueur.

12 pour
3 contre

N° 16 – BUDGET ANNEXE ZAC 2019

Monsieur le Maire présente le BP 2019 de la ZAC.

Le Conseil Municipal ADOPTE le budget ZAC de l'exercice 2019 concernant la commune arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 597 449,00	6 597 449,00
Investissement	7 227 766,00	7 227 766,00
TOTAL	13 825 215,00	13 825 215,00

Le Conseil Municipal PRECISE que le budget ZAC de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 en vigueur.

12 pour
3 contre

N° 17 – CONVENTION RELATIVE A LA VISITE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention tripartite entre la paroisse Saint-Vincent en Narbonnais, le Syndicat d'Initiative et la Commune d'Ouveillan.

Elle a pour objet la mise en place de visites du lieu. Pour ce faire, il était essentiel de réaliser une convention entre les trois parties citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal ACCEPTE les termes de la convention et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat d'Initiative et la paroisse.

15 pour

N° 18 - NOUVELLE REGLEMENTATION POUR LES ANNEXES DES DOMAINES – INFORMATION AU PUBLIC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de préserver l'activité des domaines situés en zone A et N du PLU communal, il convient de permettre l'extension de ces bâtiments et la création d'annexes dans les conditions fixées par la loi dite « Macron ».

Pour cela, il est nécessaire de demander l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturel, agricole ou forestier et d'en informer le public.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à consulter l'avis de la Commission Départementale et à diffuser l'information au public.

15 pour

N° 19 - LANCEMENT DE LA 2^{NDE} TRANCHE DE LA ZAC DU COUCHANT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe d'aménagement de la ZAC d'Ouveillan, secteur du Couchant.

La 1^{ère} tranche de ce secteur est maintenant terminée, il convient alors de lancer l'aménagement de la 2^{nde} tranche, vu les demandes d'acquisition des lots déjà enregistrées.

Monsieur le Maire propose de découper cette tranche en deux parties :

- 1^{ère} partie : du 1^{er} secteur au chemin de Saint-Pierre,
- 2^{nde} partie : du chemin de Saint-Pierre à la fin de la 2^{nde} tranche.

Pour une plus grande efficacité et une bonne maîtrise financière, la 1^{ère} partie sera aménagée en régie directe communale comme le 1^{er} secteur alors que la 2^{nde} partie sera vendue après avoir lancé un appel à candidature, nécessaire à la signature d'une telle vente.

Le Conseil Municipal ACCEPTE le découpage du 2nd secteur et AUTORISE Monsieur le Maire à faire démarrer les travaux de la 1^{ère} partie du 2nd secteur et à lancer un appel à candidatures pour la 2^{nde} partie de ce même secteur.

12 pour
3 contre

N° 20 - CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS ET D'UNE PLATEFORME DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE FISCALE ET SOCIALE DES FOURNISSEURS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le Conseil Départemental de l'Aude (CD11).

Elle a pour objet la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du CD11 au bénéfice de la Commune. Cette plateforme permet la rédaction des avis d'appel public à la

concurrence, la mise en ligne des dossiers de consultation des entreprises, le suivi des consultations, la réception des offres électroniques ainsi que l'assistance aux utilisateurs et aux entreprises.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** les termes de la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de l'Aude.

14 pour

N° 21 - CONVENTION TEMPORA 2019 – THE BONGO HOP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la coopération des communes du Grand Narbonne s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement culturel orientée vers une diffusion culturelle de proximité dans lesquelles propositions artistiques de qualité et diversité culturelle renforcent le maillage du territoire.

Ce partenariat prévoit pour les communes qui le souhaitent, d'accueillir un spectacle par an, issu de la sélection proposée par le Grand Narbonne.

Dans ce cadre, les parties s'associent pour la réalisation de la manifestation :

Lieu : Place Carnot

Date : Mercredi 31 juillet 2019

Horaire : 21h30

Le Grand Narbonne s'engage à présenter le concert de l'artiste suivant : « **THE BONGO HOP** »

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le principe de mise en place d'une convention pour le spectacle de « **THE BONGO HOP** » entre la commune d'OUVEILLAN et le Grand Narbonne telle que énoncée ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette festivité.

14 pour

N° 22 - AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU CDG11 - CREATION D'UN POSTE A 35 HEURES HEBDOMADAIRES APPROUVEE

Vu la délibération n° 2019-06 de la commune d'Ouveillan,

Vu l'avis du Comité Technique du CDG de l'Aude du 14 novembre 2018,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il était prévu d'augmenter le temps horaire hebdomadaire de M. Julien GOMEZ suite au départ à la retraite de M. Denis GARCIA et ce dans le but de procéder à la continuité du service public. Pour ce faire, le Comité Technique du CDG de l'Aude devait donner son avis qui est favorable sans observation.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision du Comité Technique du CDG de l'Aude, **DECIDE** d'attribuer un temps de travail hebdomadaire de 35h à M. Julien GOMEZ à compter du 1^{er} mai 2019 et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les pièces concernant ce dossier.

14 pour

N° 23 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

Vu la création du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations,

Vu la délibération n° 2019-06 de la commune d'Ouveillan,

Monsieur le Maire explique ouvrir un poste d'Éducateur des APS Principal de 1^{ère} classe à temps plein pour l'avancement de grade du Directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs, M. Laurent BARRAILLE.

De plus, le service animation ayant besoin d'être renforcé sur des temps bien précis, il faut ouvrir un poste d'Adjoint d'Animation à 31h qui sera occupé par Mme Marianne THION.

Enfin, il convient de créer un poste d'adjoint technique à 30h afin d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de Mme Clémence DOMENECH dans le but de couvrir une période de travail plus large au service entretien.

Le Conseil Municipal APPROUVE les créations de poste d'Éducateur des APS Principal de 1^{ère} classe à temps plein, d'Adjoint d'Animation à 31h hebdomadaires et un poste d'adjoint technique à 30h hebdomadaires ainsi que la suppression de poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35h.

14 pour

N° 24 - REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 300 000.00 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter ce contrat.

14 pour

N° 25 - REALISATION D'UN EMPRUNT DE 200 000.00 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec le Crédit Agricole du Languedoc, pour le financement de la Maison des Associations L'Oustal, un prêt de 200 000 € à taux fixe.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

14 pour

QUESTIONS DIVERSES : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

OUVEILLAN, le 10 avril 2019

Le Maire,
Gérard CRIBAILLET.

